



# CAMIGNAN

Bulletin d'informations municipales N° 34 - Juin 2023



Lucie  
26000

ENGAGÉ  
ET RESPONSABLE

# Sommaire

**Édito** 01

**C'est d'actu** 02

**Responsabilité  
sociétale** 10

**Enfance  
et jeunesse** 16



**Courrier des  
lecteurs** 04

**Les nouveaux  
commerces** 05

**Budgets** 06

**Grands projets** 07

**Petite ville  
de demain** 12

**Sécurité** 13

**Les Aînés** 19

**—  
Devoir de mémoire**

**Droit des  
femmes** 20

**—  
Hommage**

**Financeurs** 21

**Expression  
libre** 22

**Les nuits  
du réel** 24

**Agenda** 25



**Prévention** 14

**Terre de jeux** 15

**—  
Terre de découvertes**



**Directeur de la publication :** Nathalie GONZALES

**Conception et réalisation :** Creamania, Service communication de la Mairie des Arcs/Argens

**Rédacteur en chef :** Nathalie GONZALES

**Crédits photos :** Mairie des Arcs/Argens

**Crédits illustrations :** Freepik

Retrouvez nos actualités sur [www.mairie-les-arcs-sur-argens.fr](http://www.mairie-les-arcs-sur-argens.fr) sur nos pages facebook, Instagram et Youtube

   Ville les Arcs sur Argens

# édito

## Chères Arcoises, Chers Arcois,



**L**'été approche à grands pas et plusieurs sujets méritent de s'y attarder.

Tout d'abord, je souhaite vous annoncer l'arrivée depuis le 1<sup>er</sup> mai de notre nouveau chef de police municipale M. Pires.

Un renouveau qui, j'en suis certaine, correspondra enfin à vos attentes et aux nôtres en matière de gestion de la police municipale. Mes demandes n'ont pas changé : plus de proximité et de dialogue avec les habitants, tout en faisant bien entendu respecter les règles des contrevenants. M. Pires possède cette conception de police de proximité. Au travers de l'ensemble des habitants, je lui souhaite la bienvenue.

Une des missions est le respect des arrêtés et notamment l'arrêté sécheresse.

Bien que nous ayons eu quelques jours de pluie très bénéfiques durant le mois de mai, la situation reste critique et, en tout cas nous mobilise auprès des services de l'eau de l'agglomération. Une gestion pointue de nos ressources au quotidien est réalisée par les agents de ce service (anciennement du service de l'eau de la commune). Connaissant parfaitement le réseau, ils savent "jouer" sur les niveaux de pompage de chacun des 4 sites de production. Une réflexion plus globale est portée par l'ensemble des Maires à l'échelle du territoire de DPVa.

Comme si la question de l'eau ne suffisait pas, tout comme nos concitoyens, les élus doivent gérer avec la crise économique. Flambée des prix, voire manque ou retard sur certaines fournitures. Après la covid rien ne nous sera collectivement épargné !

À la fois nous poursuivons nos engagements avec 7 millions d'euros d'investissements sur la seule année 2023, ce qui est exceptionnel ! Parallèle-

ment, nous recherchons toutes les pistes d'économie d'un côté et de recettes de l'autre.

Rappelons que nous n'avons pas augmenté la taxe foncière cette année, conscients des difficultés importantes pour chacun d'entre nous. Le tout en proposant un maximum de services pour les administrés.

Chaque habitant a ses besoins, et ils sont différents d'une personne à l'autre. École, crèche, jeunesse, séniors, animations, à la fois pour la vie économique locale mais aussi pour le bien-vivre ensemble, sont nécessaires.

Engagement pour l'environnement, mais aussi application des règles d'urbanisme inscrites au Plan Local d'Urbanisme (PLU). Parler environnement ne veut pas dire ne plus jamais rien construire, mais mieux réfléchir l'aménagement (espaces verts, pistes cyclables...).

Nous sommes engagés en Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) avec le label Lucie 26 000 et venons de passer devant le jury pour adhérer à "Une cop d'avance" avec la Région Sud. Cela demande des preuves de l'engagement et ne s'obtient pas sur une simple promesse.

Enfin, pour finir sur une note plus légère, la saison où les festivités sont plus concentrées démarre. La fête de la musique va ouvrir le bal d'un bel été culturel. Nous sommes ravis de proposer la 3<sup>e</sup> édition des Nuits du Réal. Chaque personne que je croise en est enchantée. C'est ça aussi, notre rôle d'élus, réenchanter le quotidien. Alors profitons de l'été.

**Bien à vous,**

**Le Maire Nathalie Gonzales**

## Nouveau dispositif : Appel à Projet Citoyen

Dans le cadre de sa labellisation en Responsabilité Sociétale et de sa volonté de développer la « *participation citoyenne* », la commune propose à tous ceux qui le souhaitent un moyen de s'impliquer dans la vie locale : « *l'Appel à Projet Citoyen* ».

Cet outil permet aux citoyens résidant sur la commune de soumettre et réaliser des projets innovants et utiles à tous. Ces projets citoyens devront s'inscrire dans la politique globale de la ville et répondre à l'intérêt général (c'est-à-dire ne pas bénéficier seulement aux porteurs), être réalisés sur le territoire de la commune, et favoriser le développement des solidarités, la transition écologique et la qualité de vie.

**Intéressé ?** Rendez-vous sur le site internet de la ville (rubrique RSO), au service ou à l'accueil de la mairie pour recevoir toutes les informations nécessaires à l'établissement de votre projet citoyen à partir de septembre 2023.

## « À la découverte des berges du Réal », un sentier réalisé par les 6<sup>e</sup> du collège Jacques Prévert

Une nouvelle promenade de découverte longe la Balade en Réal Max Carzoli.

Elle a été réalisée par quinze élèves de 6<sup>e</sup> du collège Jacques Prévert, tous volontaires et aux talents différents. Ils se sont réunis une fois par semaine durant l'année scolaire 2021-2022 pour vous offrir ce nouveau sentier de découverte.

Le projet a été entièrement conçu par les élèves : rédaction des textes, illustrations, photos, vidéos et jeux intégrés aux pupitres. Les élèves étaient encadrés par 4 enseignants de différentes matières : SVT (rédaction du contenu), physique chimie (expériences de fabrication de l'encre et des hydrolats), géographie (travail sur plan, repères topographiques) et arts plastiques (illustrations).

Sollicitée par le collège, c'est avec plaisir que la commune s'est associée au projet. Les services ont apporté leur expertise dans la méthode de conception d'un circuit de visite, fabriqué les 6 pupitres en métal (dont 5 réalisés par notre regretté ferronnier Robert Marchioro), et fabriqué puis installé l'ensemble des plaques du circuit.

Le résultat est là. Nous vous invitons à promener le long de la Balade en Réal Max Carzoli pour découvrir la flore du Réal autour de 5 thématiques : les arbres fruitiers, les arbustes aux

abords du cours d'eau, les échanges (parasitisme, symbiose), les espèces en mouvement et les lianes.

Mme le Maire, accompagnée d'élus, a eu le plaisir de recevoir les élèves du collège et leurs enseignants pour les féliciter de ce travail professionnel, riche et rondement mené.



Inauguration du sentier « À la découverte des berges du Réal ».

# L'Obligation Légale de Débroussaillage, la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux de forêts et de végétation

Les feux majeurs de 2022 nous rappellent l'importance du risque d'incendie de forêt et de végétation.

Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est faire face à cette menace : vous limitez la propagation du feu, facilitez l'intervention des sapeurs-pompiers et c'est aussi la meilleure des protections pour vous et vos biens.

C'est pour cette raison qu'il s'agit d'une obligation légale. Le débroussaillage vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres autour de vos bâtiments ou autre équipement. Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichage. Réduire cette masse permet de diminuer l'intensité des feux

et de limiter leur propagation. Les premiers travaux de débroussaillage comportent souvent de l'élagage et peuvent nécessiter d'abattre certains arbres. Une fois le débroussaillage initial réalisé, les débroussaillages suivants consistent surtout en de l'entretien et de la suppression de broussailles.

Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues. Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office national des forêts (ONF), sont habilités à verbaliser.



Extrait du guide débroussaillage disponible sur le site de la ville, rubrique Le quotidien > Obligation Légale de Débroussaillage

## Concession en état de détérioration avancé

Une concession perpétuelle au cimetière médiéval présente un état de détérioration avancé.

En effet, si l'entretien du terrain communal incombe à la commune, l'entretien d'un emplacement concédé revient exclusivement au concessionnaire ou à ses ayants-droits. Mais, dans la plupart des cas, les concessionnaires de ces concessions perpétuelles sont décédés et nous n'avons plus d'ayants-droits connus pour assurer l'entretien des tombes qui se délabrent.

La concession concernée par cette procédure a été arrêtée au bénéfice de Monsieur CURTY.

Conformément à l'article L511-3 du code de la construction et de l'habitat, un procès-verbal constatant l'état de la concession a été établi par la commune le 22 mars 2023.

Nous recherchons donc les descendants et ayants-droits de cette sépulture et comptons sur la participation active des Arcois et Arcoises pour informer les proches ou les familles ayant déménagé.

Pour toute demande de renseignement ou information à nous communiquer, veuillez-vous adresser auprès de l'accueil de la mairie.



# Courrier des lecteurs

## La commune vous répond !



### Les nouvelles constructions au quartier Saint-Roch.

Suite à la publication d'une information relative aux nouvelles constructions sur le parking Saint-Roch, nous avons constaté que certains citoyens se posaient des questions concernant le développement de la commune au niveau du logement, des commerces et des services.

#### Pourquoi créer de nouveaux logements ?

Parce qu'en plein centre-ville, un propriétaire a acquis des droits à bâtir et que la réglementation du Plan Local d'Urbanisme ne peut s'y opposer. Les logements sociaux sont réglementés par les services de l'État qui nous imposent un nombre par triennale. Ceux-ci sont inscrits sur la triennale 2017-2019. Pour autant, le projet de signature d'un contrat de mixité sociale nous permettra plus de souplesse. Cela est une nouveauté introduite dans la loi 3DS. À titre d'information, si une collectivité ne réalise pas de logements sociaux, non seulement les amendes sont lourdes, mais le Préfet peut intervenir directement sur toutes les constructions de la commune, publiques et privées.

#### Y-a-t-il encore de la place dans les écoles ?

Nous pourrions accueillir de nouveaux arcois sans être confrontés à une problématique de places dans les établissements scolaires. Pour le moment, nos écoles ont la capacité d'accueil nécessaire.

#### Pourquoi ne pas créer un centre médical ?

Une partie de ces constructions sera dévolue aux commerces et services. Nous travaillons en ce sens pour une installation. La réflexion ne porte pas que sur ce site. Elle viendrait compléter le projet de « maison médicale » comprenant un



Ville Les Arcs sur Argens

Publié par Commune des Arcs · le 3 avril à 13:23 ·

📍 Parking Saint Roch : de nouveaux logements, commerces et services à venir

Afin de répondre aux objectifs triennaux de l'Etat, de nouveaux logements sont en construction sur le parking Saint Roch.

👉 Le bailleur social Le Logis familial Varois proposera 101 logements locatifs et des parkings en sous-sol. Pour ce programme, des rez-de-chaussée seront destinés aux commerces et/ou services.

Le parking accolé à la zone de travaux restera un espace de parking sera accessible pendant la durée des travaux.

Voici un petit aperçu du programme 📷

(Crédit images : C+B Architectes)

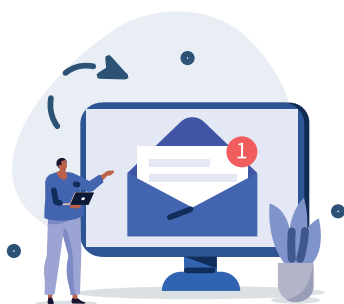


Extrait de la publication sur la page Facebook de la ville

centre de kiné-balnéo et médecins qui verra prochainement le jour derrière les résidences « La collinette ».

#### Pourquoi ne pas faire un parc ou un parking ?

Pour les personnes qui vivent vraiment aux Arcs, elles connaissent juste en dessous du site la Balade en Réal Max Carzoli et son parc, véritable trouée verte en centre-ville. Par ailleurs, ce permis émane d'un permis d'aménager validé qui remonte à plusieurs années. Pour information, ce terrain du point de vue de l'urbanisme pouvait être entièrement dédié à de la construction. La commune a négocié avec l'aménageur la cession du lot réservé au parking communal.



#### Si vous avez d'autres interrogations,

n'hésitez pas à nous contacter sur [grc.lesarcssurargens.fr](mailto:grc.lesarcssurargens.fr)



Suivez-nous sur Facebook et Instagram !

Ville de Les Arcs sur Argens

# Les nouveaux commerces

De nouveaux commerces se sont récemment installés sur notre commune, *bienvenue à eux !*

## > UN TEMPS POUR TOI

**Activité : Thérapeute psycho-corporel**

*Libération des nœuds émotionnels et physiques par des techniques de massages du corps ou du visage (massages corps et visage, crânien, réflexologie plantaire de bien-être, drainage lymphatique) et par l'énergétique traditionnelle chinoise.*

Adresse de l'établissement :  
1 impasse Saint-Pierre  
83460 Les Arcs sur Argens  
Tél. : 06 77 56 26 87

## > ZENISENS

**Activité : Centre d'esthétique et de bien-être**

*Épilations, soins du visage, du corps, des pieds ou des mains, massages, rehaussement de cils ou encore soin calluspeeling.*

Adresse de l'établissement :  
485 Avenue des 13 lorguais  
(1<sup>er</sup> étage, avec ascenseur)  
83460 Les Arcs sur Argens  
Tél. : 09 78 80 17 89



Mail : [contact@zenisens.fr](mailto:contact@zenisens.fr)  
Site : [www.zenisens.fr](http://www.zenisens.fr)

## > WI-IMMO

**Activité : Agence immobilière**

*Achat, vente, location et conseils.*

Adresse de l'établissement :  
40 Boulevard Gambetta  
83460 Les Arcs sur Argens  
Tél. : 04 98 17 47 38



Mail : [contact@orange.fr](mailto:contact@orange.fr)  
Site : [www.wi-immo.fr](http://www.wi-immo.fr)

## > CABANAT PIZZA

**Activité : Pizzeria.**

Adresse de l'établissement :  
D91, Avenue des 13 Lorguais  
83460 Les Arcs sur Argens  
Tél. : 07 52 04 89 59

Mail : [cabanat.pizza@gmail.com](mailto:cabanat.pizza@gmail.com)

## > STAR BARBER

**Activité : Coiffeur, barbier pour homme**

Adresse de l'établissement :  
74 avenue Jean Jaurès  
83460 Les Arcs sur Argens  
Tél. : 07 58 65 52 73



Facebook : Star Barber

## > MON OS

**Activité : Alimentation et accessoires pour chats, chiens, rongeurs et poissons de bassin**

Adresse de l'établissement :  
Route des 4 chemins  
83460 Les Arcs sur Argens  
Tél. : 06 18 01 29 49

## > MARINETTE A OUVERT UN SHOWROOM DE 600M<sup>2</sup>

*Sur la route de Taradeau, quartier Escroy*

Tél. : 06 28 61 43 59

Vous souhaitez paraître dans le prochain Caminan ou sur notre site internet ?

Contactez nos services au 04 94 99 52 94 ou [communication@lesarcessurargens.fr](mailto:communication@lesarcessurargens.fr)

# Budget

## Le budget communal 2023

### Les orientations budgétaires

Comme la commune se l'était fixé pour objectif, le budget annuel de fonctionnement était à nouveau excédentaire d'un million d'euros en 2022. Ce montant d'excédent de gestion est nécessaire pour maintenir notre cap, à savoir rembourser notre capital d'emprunt et abonder notre section d'investissement chaque année.

Cette gestion prudente et anticipatrice portée depuis plusieurs années permet à la commune de disposer de réserves pour absorber une petite partie de l'impact de l'inflation.

Néanmoins, il ne faut pas minimiser cet impact sur les résultats de 2023. Il est en effet impossible de reporter l'intégralité des hausses de coûts de fonctionnement sur l'administré. La commune devra donc absorber la majeure partie de cette hausse des coûts et donc diminuer ses excédents.

La commune choisit :

- > de maintenir l'intégralité de ses services aux Arcois. Cela représente un poids financier, mais il s'agit d'être toujours présent au côté de la population dans les moments les plus difficiles.
- > de réaliser les opérations prévues dans le Plan Pluriannuel d'Investissement, fixé comme feuille de route du mandat, avec un montant de 7 132 900 € pour 2023. Les projets de l'année concernent, entre –autre, la réhabilitation de Sainte Cécile et de la salle polyvalente, la mise en œuvre de la régie agricole ou encore la rénovation de la chapelle Sainte Roseline.
- > d'optimiser sa masse salariale dont la tendance est à la baisse.

Le budget de l'année 2023 a été voté en séance du Conseil municipal le 4 avril 2023. L'intégralité du budget est disponible en téléchargement sur [mairie-les-arcs-surargens.fr](http://mairie-les-arcs-surargens.fr)

### Le budget primitif

Fonctionnement : 11 779 173,02 €  
Investissement : 7 132 859,57 €



### Les subventions aux associations

83% des demandes de subventions faites par les associations ont été accordées. Elles représentent une participation de la commune à hauteur de 159 490€.

Des subventions d'investissement ont également été attribuées pour un montant global de 30 000€. Elles sont concernent le renouvellement d'équipements sportifs.

Rappelons que l'aide de la commune c'est aussi, des salles à disposition avec prise en charge du ménage et des fluides, ainsi que l'aide ponctuelle des services de la mairie.



# 4 grands projets pour l'année 2023

## Le Moulin de Sainte-Cécile

C'est un bâtiment exceptionnel, mémoire de la provenance situé à l'entrée Nord de la ville, le « Moulin de Sainte-Cécile » est un trésor patrimonial. La bâtisse, au riche passé agro-industriel, possède une grande partie de l'histoire locale avec son ancienne magnanerie et ses moulins à huile. En toute logique, la municipalité a choisi de réhabiliter\* les bâtiments pour promouvoir l'histoire des habitants, faire découvrir les métiers d'antan, développer l'offre touristique et l'économie locale.

Les services de la mairie conçoivent la muséographie des espaces dédiés à la culture oléicole. La particularité du musée résidera dans l'intégration des nouvelles technologies et de dispositifs multimédias innovants comme les hologrammes, la réalité augmentée et les manipulations.

La commune est, par ailleurs, à la recherche d'objets, d'outils et d'habits en vue de recréer l'ambiance d'un moulin traditionnel et plonger le visiteur dans le XIX<sup>e</sup> siècle.

Un travail partenarial avec le CASC et les médiévales viendra enrichir le musée.

*\* Ces investissements sont subventionnés, cf. partie «Les Financeurs».*



Le broyage des olives au Moulin de Sainte Cécile

*Quatre grands projets se démarquent cette année. Le mot «grand» n'est pas utilisé par hasard : ils sont grands par leur envergure mais aussi par l'impact qu'ils auront sur la vie locale.*

Il s'agit de :

- La création d'un musée au moulin de Sainte-Cécile et d'un site polyculturel
- La création de vestiaires à la salle polyvalente et la pose de panneaux photovoltaïques
- La mise en place d'une ferme maraîchère communale
- La réfection des murs Nord et Ouest de la Chapelle Sainte- Roseline.



## Appel aux dons pour le futur musée du Moulin de Sainte-Cécile

La commune est à la recherche d'objets, d'outils et d'habits en vue de recréer l'ambiance d'un moulin traditionnel et plonger le visiteur dans le XIX<sup>e</sup> siècle. Si vous possédez un ou plusieurs objets de la liste ci-dessous, nous vous invitons à vous rapprocher du service tourisme et patrimoine au 04 94 99 52 95 ou [patrimoine@lesarcssurargens.fr](mailto:patrimoine@lesarcssurargens.fr).

### LA BUGADE

- battoir en bois, planche à laver ondulée en bois et ancien fer à repasser en métal non électrique.

### LES OUTILS

- râteau tout en bois, râble en bois, taillant de tailleur de pierre, pioche de tailleur de pierre, marteau de forgeron, pince de forgeron et enclume de forgeron.

### LES MOULINS

- anciens scourtins en fibre végétale, estagnons en métal, bidon en métal, "feuille" à cueillir l'huile, double décalitre en métal et poêle à trous (type poêle à châtaigne).

### LA CUISINE PROVENÇALE

- mortier en bois ou en pierre, cuillère à olives à trous en bois, panetière en bois, lampe à huile, saloir en terre cuite avec son couvercle, jarres en terre cuite, batterie de casseroles anciennes, "conscience" en terre cuite, toupin en terre cuite, pegau en terre cuite, cruche en terre cuite, poelon en terre cuite et daubière en terre cuite.

### LES COSTUMES ET TISSUS

- vêtements de la fin du XIX<sup>e</sup>, chaussures hommes et femmes de la fin du XIX<sup>e</sup>.

### LA RECOLTE

- gorbelette (panier de récolte) en osier et peigne de récolte en bois.

# 4 grands projets pour l'année 2023

## De nouveaux vestiaires à la salle polyvalente

Labelisée Terre de Jeux 2024 et Ville Sportive, la commune souhaite favoriser la pratique sportive à chaque fois que cela est possible. Ainsi, malgré un stade de football et une situation idéale pour la réalisation de rencontres sportives, les vestiaires ne permettent pas la réalisation de 2 rencontres successives, et ne répondant plus aux normes de la FFF.

La commune agit en entreprenant des travaux de rénovation des vestiaires existants et d'extension\*.

Le chantier a été étudié pour ne pas gêner l'utilisation actuelle des infrastructures.

La fin des travaux est prévue pour début 2024. Ces vestiaires bénéficieront aux joueurs des clubs et aux invités lors des matchs amicaux et compétitions organisées sur la commune, ainsi qu'aux jeunes des établissements scolaires.

## Le plus éco-responsable : Les panneaux photovoltaïques

La toiture actuelle devant être refaite, la municipalité a voté l'installation de panneaux photovoltaïques\*. Conformément au dispositif, l'électricité produite est utilisée pour les locaux communaux à proximité de la salle polyvalente, dans un rayon de 2 kms : le multi-accueil le Greou, les écoles Hélène Vidal et Jean Jaurès, le Château Morard, l'Hôtel de ville, le centre technique municipal, les bornes électriques de la place du Général De Gaulle pour les véhicules et le marché hebdomadaire, la salle des fêtes, le dojo et bien sûr la salle polyvalente.

En dehors de périodes scolaires, où l'utilisation d'énergie est moindre, l'électricité sera revendue.

*\* Ces investissements sont subventionnés, cf. partie « Les Financeurs ».*



Insertion paysagère des vestiaires de la salle polyvalente

# 4 grands projets pour l'année 2023

## La ferme maraîchère

La municipalité souhaitait développer une véritable politique concernant la qualité de l'alimentation et le maintien d'une culture bio sur le territoire communal. Le départ des maraîchers et la non-reprise par des agriculteurs maraîchers a permis à la commune l'acquisition d'une ferme maraîchère de 8 ha et la mise en place d'une régie municipale agricole.

Fruits et légumes de qualité et bio composeront les repas des enfants de la crèche et des écoles, ainsi que ceux du foyer Le Cepoun et du portage pour nos aînés.

En proposant cet approvisionnement local, en circuit court, la commune pourra prétendre au dernier niveau de la labellisation EcoCert.

La commune bénéficiera pendant 2 ans d'un accompagnement par l'ancien propriétaire. Cette phase permettra d'assurer le transfert de savoirs et de connaissances terrain indispensables à une exploitation efficace.

La mairie recrute pour la rentrée de septembre 2023 un agriculteur qui aura en charge l'exploitation du terrain. Pour la réalisation des 500 repas quotidien délivrés par la



La ferme maraîchère communale approvisionnera les écoles dès 2024

commune, 1 ha à 1,5 ha seront nécessaires pour le moment. D'autres projets dans le futur proche sont envisagés sur ce site, mais la priorité est la mise en culture et le démarrage de la régie.

Les premiers repas préparés avec des légumes bio de terres arcoises pourront être délivrés à partir de janvier 2024.

## La Chapelle Sainte-Roseline

La dernière phase des travaux de restauration\* de la chapelle Sainte-Roseline a débuté en fin d'année 2022. Il s'agit de la désimperméabilisation des murs nord et ouest.

Après le piochement des enduits anciens et le déjointement, un rejointoiement complet a été opéré avant le sablage et l'application d'un enduit à la chaux.

Une intervention a été faite sur l'encadrement des vitraux afin d'améliorer la circulation de l'air : nettoyage et remasticage, révision des vergettes et barlotières, protection anti-corrosion de tous les éléments et façon de bavette de protection et de récupération des eaux de condensation.

Enfin, une calade est réalisée côté est la chapelle pour empêcher les eaux de pluie de s'infiltrer au pied de la façade. L'ensemble de ces opérations permettra à la chapelle de « respirer » et d'évacuer son surplus d'humidité.

\* Ces investissements sont subventionnés, cf. partie « Les Financiers ».



Rejointoyage de la chapelle Sainte-Roseline.

Déjà 18 mois se sont écoulés depuis notre certification RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations) avec le label Lucie 26000. L'audit de mi-parcours a eu lieu en mars dernier pour évaluer l'avancée de nos engagements.

Un point d'étape salué par l'auditeur indépendant pour la pertinence et la quantité des engagements pris, dont plus de la moitié ont déjà été réalisés. À la suite du rapport d'audit, le Comité de labellisation se prononcera sur le maintien de notre certification.

Les actions en matière de transition écologique ne s'arrêtent pas à la certification. Tour d'horizon des dernières actions réalisées...



95 arbres fruitiers et ornements ont été plantés au printemps.

## Renaturation urbaine : 95 nouveaux arbres en ville !

L'opération de végétalisation et de désimperméabilisation de la ville se poursuit avec la plantation\* de 95 nouveaux arbres, ornements et arbres fruitiers.

Après la plantation d'une trentaine d'arbres en 2022, de nouvelles rues bénéficieront de ces trames vertes : le boulevard Nelson Mandela, le boulevard de la Liberté, le délaissé des 2 cyprès, la balade en Réal, la parc de la Glycine, la P'Arcs de Loisirs, le délaissé de la RN7, la boulevard Peymarlier, l'avenue Jean Jaurès, le boulevard Gambetta, la rue du Docteur Mourre, la place Paul Simon, la rue Guillaume Olivier, la place de l'Horloge et la rue Gabriel Péri.

Les services techniques de la mairie ont préparé les sols pour

## De nouveaux dispositifs de tri des déchets

Parce que le tri est primordial dans la gestion des déchets, la commune a sollicité l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) pour l'acquisition de divers matériels\* de collecte des déchets :

- > 16 bacs de tri individuels (1 flux) pour les bureaux administratifs et l'accueil de la mairie ;
- > 14 dispositifs nomades (2 flux) pour les manifestations, la salle des fêtes et la salle polyvalente ;
- > 2 dispositifs (3 flux), pour la balade en Réal Max Carzoli et son parc ;
- > 5 cendriers ludiques de « sondage » (nudge) à proximité de la Gare SNCF, des écoles Jaurès et Vidal, du Lycée Agricampus et du CFA.

Au-delà de leur utilité opérationnelle, ces dispositifs participent également de manière pédagogique à tous les

la plantation des espèces. Des modifications ont parfois été apportées à la voirie. Par exemple, les enrobés ont été découpés pour récupérer les eaux de pluies. C'est le cas pour les plantations du boulevard Peymarlier. Sur l'avenue Jean Jaurès et le boulevard Gambetta, des petites ganivelles ont été installées pour protéger les trames vertes.

Les arbres ont été choisis en fonction du site d'implantation, de la possibilité d'épanouissement afin que leur développement soit aisé avec un minimum d'entretien et ne gêne pas la circulation. Ce sont notamment des plantes méditerranéennes vivaces. L'objectif n'est pas que de planter des arbres, mais d'apporter plus d'ombre, permettant de lutter contre les îlots de chaleur. De plus, cela offre davantage d'espace pour la biodiversité.

\* Ces investissements sont subventionnés, cf. partie « Les Financeurs ».

utilisateurs. Le meilleur déchet est toujours celui qu'on ne produit pas mais déjà le trier permet de moins polluer et de réutiliser la matière sans avoir à puiser dans de nouvelles ressources dans le cadre d'un appel à projet intitulé "Tri hors foyer" et a été retenue.

Pour rappel, pour tous les déchets biodégradables, l'agglomération propose des composteurs à 10 €. Ainsi que, la commune via son opération "mon jardin responsable" (aide à l'achat de broyeurs, composteurs et récupérateurs d'eau). Plus d'information sur [rso@lesarcessurargens.fr](mailto:rso@lesarcessurargens.fr) ou par téléphone au 04 94 99 52 38.

\* Ces investissements sont subventionnés, cf. partie « Les Financeurs ».



# Responsabilité sociale

## Plogging à succès pour l'opération « Nettoyons le Sud »

Le premier plogging organisé dans le cadre de l'opération « Nettoyons le Sud » proposée par la Région Sud fut un véritable succès.

Plus de 40 participants de tous âges et de différentes communes sont venues prêter main forte afin de ramasser les déchets laissés au sol par des personnes indécrites. En tout, ce sont 22,9 kg de déchets d'emballage, 17,2 kg de verre et 28,2 kg de déchets "poubelle", soit 68,3 kg, qui ont été ramassés en 1h30 de plogging.

Un grand merci à tous les "ploggeurs" avec une mention spéciale aux plus jeunes, notamment les lycéens d'agricampus venus en train de St Raphaël pour aider à nettoyer notre commune.

Rappelons que le service d'entretien de la ville n'est pas missionné pour ramasser les déchets des citoyens manquant totalement de civisme mais pour maintenir la propreté et la salubrité des espaces publics.



Une quarantaine de participants et 68,3kg de déchets ramassés pour l'opération « Nettoyons le Sud »



## À votre compost !

La réduction des déchets à la source est un enjeu important. Les biodéchets représentant environ 30% d'une poubelle, la commune s'associe à Dracénie Provence Verdon agglomération pour encourager la pratique du compostage individuel afin de réduire la quantité de déchets collectés et enfouis, d'autant plus que la loi durcit la règle et réduit drastiquement la quantité et le type de déchets enfouis.

Le compostage individuel, c'est simple. Une partie des déchets domestiques se décompose naturellement en présence d'oxygène et d'eau, et se transforme en compost. Cet humus de qualité est utilisable directement dans le jardin.

Des réunions d'informations sont organisées régulièrement pour vous permettre de sauter le pas et de mettre en œuvre les bonnes pratiques, en acquérant un composteur à 10€ au lieu de 35€ (le reste étant pris en charge par DPVa).

L'opération est reconduite cette année. Les prochaines réunions sont prévues le 6 juin et le 4 juillet à 14h30. Inscrivez-vous auprès de DPVa par téléphone au 04 94 50 07 00.

Le dispositif de tri des déchets installé au Parc Nature de la Balade en Réal Max Carzoli



## Un partenariat avec le Lycée Agricampus pour la valorisation des mégots

Avec l'installation des « cendriers de sondage\* », une convention a été établie pour le recyclage des mégots entre la commune et L'UFA Agrigampus Var.

Le lycée et les élèves auront en charge le recyclage des mégots récoltés par le biais des « cendriers de sondage » installés sur le territoire et/ou lors d'événements dédiés au recyclage organisés par la commune ou partenaires (plogging, etc.).

Cette opération s'intègre dans le programme de recyclage « recyclop ». L'argent récolté par l'intermédiaire de ce programme sera intégralement perçu par Agricampus afin d'être utilisé pour l'organisation d'activités profitant aux élèves participants.

Nous nous rapprocherons des restaurateurs et cafetiers qui souhaitent participer à la collecte des déchets.

\* Ces investissements sont subventionnés, cf. partie « Les Financeurs ».



# Petite ville de demain

## Opération Rénovation Façades

L'embellissement des façades est un enjeu majeur pour la revitalisation du centre-ville. Ainsi, une enveloppe est spécifiquement allouée par la commune pour la rénovation de façades identifiées comme stratégique.

### *Qui est concerné.e ?*

Un travail d'identification a été mené pour définir les façades ayant besoin d'être rénovées et dont l'embellissement agirait particulièrement sur l'amélioration du cadre de vie.

Si votre façade fait partie du cœur de ville et est comprise au sein du périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), vous serez désigné comme prioritaire pour bénéficier d'une subvention.

### *Comment en bénéficier ?*

Remplissez le dossier de demande de subvention, rassemblez les pièces justificatives demandées et déposez votre dossier en mairie.

Après étude de votre demande, une notification d'attribution de subvention vous sera adressée.

La particularité du dispositif est sa dégressivité. Durant les 2 premières années de l'opération vous bénéficierez du maximum de la subvention (50% des travaux). À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la subvention diminuera progressivement

*Le dossier de demande de subvention est à télécharger sur le site de la ville, rubrique le-quotidien/aides-sociales-et-financieres/operation-renovation-facades/*

jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2028. À cette échéance, l'obligation de ravalement de façade sera mise en place.



## Saint Roch : de nouveaux logements, commerces et services à venir

Afin de répondre aux objectifs triennaux de l'Etat, de nouveaux logements sont en construction sur l'espace Saint Roch. Le quartier Saint Roch a bénéficié d'un permis d'aménager en date du 3 juin 2009. À l'échelle du permis d'aménager, il y a 3 lots : Résidence Clos du Réal, Loreden et logements sociaux au prorata du nombre de logements total et inscrits dans la triennale 2017-2019, dans le cadre de l'obligation légale liée à la loi SRU.

Le bailleur social 1001 vies proposera 101 logements locatifs et des parkings en sous-sol. Pour ce programme, 1000 m<sup>2</sup> de rez-de-chaussée seront destinés aux commerces et/ou services.

L'espace accolé à la zone de travaux restera un espace de parking communal et sera accessible pendant la durée des travaux.

## Rappel des règles de stationnement libre et zone bleue

En centre-ville, la commune dispose de 5 grands espaces de stationnement entièrement libres : Boulevard de la Liberté, Avenue Nelson Mandela, Théâtre du Réal, Place du 11 Novembre et Jardin de la Glycine. Cependant, l'accessibilité aux commerces, aux habitations et aux lieux communs est parfois biaisée par le stationnement abusif des « voitures ventouses ».

Le stationnement libre est règlementé : une voiture ne peut stationner en un même point durant plus de 7 jours consécutifs (article R417-12 du code de la route). Ainsi, une vigilance accrue sera faite pour ces véhicules qui seront mis en fourrière. Au mois de mai, la police municipale a retiré 10 véhicules



ventouses.

De même, le contrôle du stationnement en zone bleue se fera de façon plus assidue afin de garantir un roulement régulier pour l'accès aux commerces et services. Pour rappel, le stationnement en zone bleue est autorisé et gratuit pendant 1h30 avec l'utilisation d'un « disque bleu ». Ce dernier est à retirer gratuitement à l'accueil de la mairie et de la police municipale.



Les membres du Comité Communal des Feux de Forêts.

## Le C.C.F.F. des Arcs : des actions bénévoles et essentielles

Le Comité Communal des Feux de Forêt des Arcs mène, depuis de nombreuses années, des actions essentielles pour la sécurité de tous et la préservation de la forêt. Ces actions sont menées à bien par des bénévoles volontaires, engagés et bienveillants. A l'occasion du repas annuel, Nathalie Gonzales, Maire des Arcs, a chaleureusement remercié les 31 bénévoles du C.C.F.F. dont les rangs se sont renforcés cette année avec l'engagement de 5 nouveaux membres.

# Prévention



« Savez-vous vraiment ce qu'est la chasse ? » Une vidéo à découvrir sur [chasseurdefrance.com](http://chasseurdefrance.com)



Assemblée des chasseurs le 24 avril 2023

## Régulation de la population de sangliers

L'assemblée générale de la fédération des Chasseurs du Var s'est tenue aux Arcs en avril dernier. Une assemblée générale en présence des sénateurs Bacci et Guiol, ainsi que de députés et du représentant de M. le Préfet, accueillies par Mme le Maire, le Président de la Fédération du Var et de la section locale, a réuni près de 450 personnes. Le Var bénéficie de 150 sociétés de chasse communales et 130 sociétés privées, pour un total de 14 627 chasseurs.

La chasse a une fonction de maintien des équilibres. Si la population des sangliers est trop élevée, terres agricoles et propriétés sont rapidement dévastées et les propriétaires se tournent alors vers la fédération. Réguler ces populations permet de maintenir l'équilibre de l'éco-système. Nous devons à des membres de l'association locale les garennes (espaces boisées) qui permettent, elles au contraire, de favoriser le repeuplement des lapins de garenne.

> Si vous souhaitez adhérer ou contacter l'association des Chasseurs Arcois, contactez le Président au 07 85 75 41 62.

### SECHESSE A LA MAISON

### AGISSONS ENSEMBLE

L'eau se raréfie sur notre territoire. Ensemble nous pouvons adapter nos comportements pour préserver cette richesse.

- Verifiez régulièrement que votre installation n'a pas de fuite** (vérifier les robinets de cuisine, avant de vous coucher et après au réveil, 50 à 60 litres d'eau par jour pour une seule fuite).
- Préférez les douches aux bains**, cette habitude de maintien la consommation d'eau à la salle de bain.
- Aux toilettes, privilégiez une vidange d'eau à deux fois.** Le profit sanitaire fait 3 litres, contre 5 litres pour la première fois.
- Les ballons sont le équipement adaptés à des toilettes.** Vérifiez que vous n'en avez pas d'installés.
- Évitez la double évacuation d'eau et de réfrigération de climat.**
- Il existe des permis de chasse écopaysans.** Ils vous permettent de limiter la consommation d'eau et d'éviter les déchets. Ils sont disponibles sur la facture.
- Optimisez l'eau de vaisselle.** Les laveuses à vaisselle sont équipées d'un système d'économie d'eau. Les modèles récents de 10 litres par cycle.
- Surveillez vos machines à laver quand elles sont pleines et en heures creuses.**
- Privilégiez l'eau de pluie.** Vous pouvez vous équiper en eau de pluie. Des citernes existent pour permettre l'auto-irrigation des plantes, des arrosage des fleurs.

GESTION DES RISQUES DRACÈNE

## Alerte sécheresse

Le seuil d'alerte est activé dans le département du Var pour la zone de l'Argens. L'utilisation de l'eau est réglementée sur l'ensemble de la commune, conformément aux dispositions des articles 2 et 3 de l'arrêté DDTM/SEBIO/2023-15. 2023 sera une année marquée par une sécheresse désormais inévitable et de longue durée...

La commune et DPVa vous proposent de retrouver ci-dessous des infographies regroupant l'ensemble des gestes et bon comportement pour préserver l'eau et se prémunir des incendies.

### SECHESSE AU JARDIN

### AGISSONS ENSEMBLE

L'eau se raréfie sur notre territoire. Ensemble nous pouvons adapter nos comportements pour préserver cette richesse.

- Recyclez les eaux de nettoyage ou collectez des eaux pluviales** pour l'arrosage des espaces verts et l'entretien de la voirie des extérieurs.
- Paillez et arrosez la terre sans du bruyard** (sur une plantation pour limiter l'évaporation de l'humidité du sol). C'est encore plus efficace si le sol a été tassé.
- Privilégiez les plantes méditerranéennes** car elles sont adaptées à la chaleur et à la sécheresse.
- Analyserez l'arrosage.** Arrosez quand le sol est sec (à 10 cm) pour éviter une évaporation trop rapide. Évitez d'arroser au moment où le soleil est au zénith, car l'eau s'évapore trop vite.
- Préférez la graine à la potence.** Les "marais secs" (potences) et peuvent provoquer la déshydratation de la plante et de la terre, ce qui retient moins l'eau.
- Ne laissez pas pousser librement le gazon.** Après la coupe, laissez le gazon pousser de moins en moins pour éviter de laisser pousser le gazon et de laisser pousser le gazon.
- Supportez bien les températures et évitez produits chimiques.** Évitez d'utiliser des produits chimiques sur les plantes et évitez d'utiliser des produits chimiques sur les plantes.
- Le nettoyage des piscines est interdit.** Ne nettoyez pas vos piscines, nettoyez les et évitez l'évaporation.
- Lavez les véhicules dans les stations de lavage.** Réduisez considérablement le nombre de lavages.

GESTION DES RISQUES DRACÈNE



< Le point général de la sécheresse dans le Var est à retrouver sur le site de la Préfecture : <https://www.var.gouv.fr/secheresse-2023-dans-le-var-r2870.html>

# Terre de jeux 2024

Territoire sportif, la commune promeut la pratique du sport sur son territoire dans tous les services qu'elle propose : durant les événements (notamment caritatif), mais aussi auprès des membres du Pôle Séniors. Ainsi, au moins une activité sportive est proposée chaque mois à la centaine de membres du club.

## Les Domaines viticoles à vélos électriques



Visites et dégustations des deux domaines Arcois à tarif préférentiel

## « Foot en marchant »



Le « Foot en marchant », une activité proposée chaque semaine aux membres du Pôle Séniors

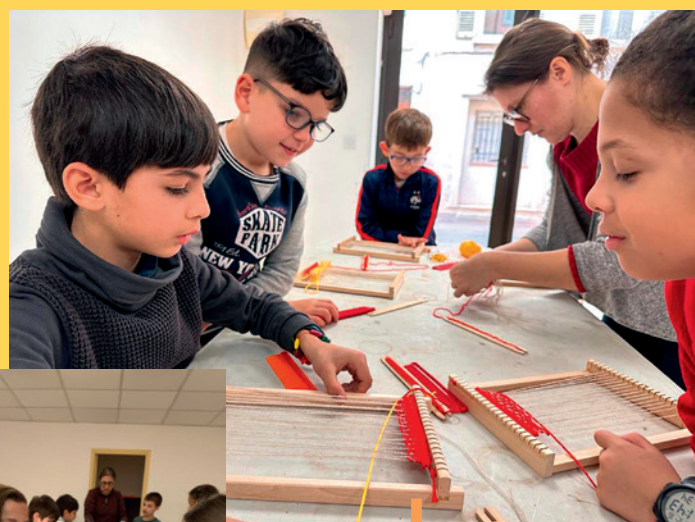
Toutes nos félicitations à l'Entente Bouliste Arcoise qui a gagné le championnat du Var promotion en triplé et concourra pour le championnat de France en juillet !

# Terre de découvertes

## Les Arcs'tistes en Herbe

Les ateliers artistiques proposés pendant les vacances rencontrent toujours du succès. Durant les vacances d'hiver et de printemps, les enfants ont découvert le tissage en réalisant un carré de laine sur un métier à tisser simplifié, l'animation des images avec la réalisation de thaumatrope et de folioscope, la fabrication du papier en réalisant leur propre papier à la manière des chiffonniers d'autrefois et les écritures artistiques.

**Bravo aux enfants pour leurs réalisations !**



Tissage de la laine.



# Enfance et jeunesse



## Un petit tour au multi-accueil Le Greou



### *L'école des Loisirs s'invite à la crèche*

*Un partenariat mis en place avec l'École des Loisirs permet à 14 familles et à la crèche de recevoir chaque mois un livre à tarif préférentiel.*



### *Des activités créatives toute l'année*

*De jolies œuvres d'art à emporter à la maison pour le plus grand plaisir des parents !*



### *Le carnaval de la crèche*

*Atelier maquillage, sculpture de ballons, danses... Un après-midi festif clôturé par un buffet de gourmandises.*



### *Pop, Pop, Pchit, Mmmm... La Semaine de la Petite enfance*

*Une semaine dédiée au partage entre parents, enfants et professionnels de la petite enfance, pleine de Pop, Pop, Pchit, Mmm : piscine de confettis, bulles de savon, atelier de peinture, fabrication d'instruments de musique et gâteaux « Pop Cakes ».*



# Les vacances à l'A.L.S.H.



*Après l'étude des arts du cirque,  
les maternelles et élémentaires ont donné une représentation*



*Sortie à "Funcity"*



## **Fabrication de 30 oyas\* pour les jardins des écoles**

*\*Pots en terre cuite enfoncés  
pour moitié dans la terre,  
permettant de conserver  
l'humidité du sol.*



*Carnaval de L'A.L.S.H.*

## **Éveil des sens dans la "forêt enchantée" (parc de la balade en réel)**



# Enfance et jeunesse



## Les vacances du Club Ados



*Séjour de sport d'hiver à Saint-Michel-de-Chaillol*



*Journée karting*



*Visite du musée de la préhistoire de Quinson*



*Journée à Aoubré*



*Sortie à la base nature de Fréjus*

# Les Aînés

## *Le Cepoun et le Club La Joie de Vivre s'associent !*

Nos aînés du Cepoun et le adhérents du Club La Joie de Vivre partagent à présent leurs lundis, mercredi et jeudis après-midis. De bons moments passés ensemble à jouer aux cartes ou à des jeux de société. .

*Jeu de cartes au Club de la Joie de Vivre.*



## *Franc succès pour la sortie séniors à Grimaud*

Chaque année, les séniors arcois de 65 ans et plus se voient proposer une sortie financée à hauteur de 60% par le CCAS de la commune. Ce fut une belle journée passée en excellente compagnie à Grimaud et à Port Grimaud.



## Devoir de Mémoire

### **Hommage aux héros et victimes de la déportation le 30 avril**

Madame le Maire accompagnée d'élus, M. Charles Bisiaux, Président de l'Association Arcoise des Combattants et Victimes de Guerre et les Arcois étaient présents à la stèle du Souvenir Français puis devant le monument aux morts afin de déposer respectivement des gerbes et rendre hommage à toutes les victimes de la déportation et morts dans les camps de concentration.

*Mme le Maire, Nathalie Gonzales, accompagnée des Conseillers municipaux jeunes devant la stèle du Souvenir Français.*



### **Commémoration de la victoire du 8 mai 1945**

Ce lundi 8 mai 2023, nous commémorons l'acte de capitulation signé le 8 mai 1945. Madame le Maire accompagnée d'élus et des conseillers municipaux jeunes, M. Charles Bisiaux, Président de l'Association Arcoise des Combattants et Victimes de Guerre, M. Jacky Chauvin, Président du Souvenir Français, des enfants des écoles Jean Jaurès et Hélène Vidal accompagnés de leurs enseignants, ainsi que les élèves du collège étaient présents pour commémorer la fin de la seconde guerre mondiale. Nous remercions l'Indépendante, toujours présente sur la commémoration du 8 mai, ainsi que toutes les personnes qui se sont associées à la cérémonie. Une pensée pour Paul Fabre, porte drapeau qui a disparu il y a peu.



# Droits des femmes

Une soirée d'échanges autour des droits des femmes s'est déroulée sur la commune avec des interventions captivantes autour de 3 thèmes : la vie publique et citoyenneté, le droit à disposer de son corps, et les violences faites aux femmes.

En 1945, les femmes acquéraient enfin le droit d'exprimer leur voix dans les urnes. Marie-Louise Meissonnier faisait partie de ces premières femmes. Investie pour sa commune, elle a été la première conseillère municipale élue aux Arcs. Un engagement qu'elle n'a pas hésité à mener à cette époque où les femmes étaient, bien souvent, peu considérées. Marie-Louise utilisait son don d'ubiquité pour élever ses enfants et servir sa commune en tant que conseillère municipale, intégrant également 3 coopératives arcoises. Investie, Madame le Maire l'est tout autant, puisqu'elle s'engage pour sa commune dès ses 19 ans aux côtés de René Meissonnier, fils de Marie-Louise. Nathalie Gonzales est la première femme élue Maire aux Arcs. Femme, mère, professeur des écoles et Maire, elle encourage toutes les femmes à croire en leurs capacités et leurs convictions. Car, encore de nos jours, certaines femmes ne se sentent pas toujours à leur place...

Un bilan des actions est dressé par le Planning Familial. Cette association composée de 30 bénévoles a reçu plus de 1000 personnes à Toulon et une centaine de personnes à Draguignan en 2022. Une permanence est tenue tous les mercredis au Centre Hospitalier de la Dracénie. L'association souhaite augmenter le nombre de points de contact, notamment dans les villages reculés, mais elle est confrontée

à un manque de moyen. Si vous souhaitez apporter votre soutien, ou à l'inverse en avez besoin, contactez le Planning Familial au **04 22 14 54 25** (numéro vert : **08 00 08 11 11**).

Isabelle Steyer, avocate, 30 ans de militantisme et 220 000 plaintes au compteur, défend les femmes victimes de violences au barreau de Paris. Pour prévenir ce risque, elle dépeint l'un des schémas classiques qui peut mener à la violence. Tout commence par une emprise qui est exercée sur la femme. D'abord légère, elle devient de plus en plus forte, jusqu'à la privation de liberté. À ce moment, le risque de violence est élevé. Les victimes de violence, ou les personnes en ayant connaissance, doivent alerter la police ou la gendarmerie (17 en cas d'urgence ou par SMS au 114 pour les personnes sourdes et malentendantes).

Les numéros utiles :

- ➔ Violences femmes info : **3919**
- ➔ Association En Chemin :  
**04 94 00 36 29**
- ➔ Association d'aide aux victimes du Var : **04 98 00 46 80**
- ➔ Bureau d'aide aux victimes du tribunal judiciaire de Draguignan :  
**04 94 60 57 00**

Plus d'infos sur :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12544>



## Hommage

### à Paul Fabre



C'est avec une immense tristesse que Paul Fabre, notre « Paulo » comme nous aimions le surnommer, nous a quittés le 23 mars. Nous tenions à lui rendre hommage au travers de ces quelques lignes qui ne suffiront pas, tant il y aurait à dire sur ce grand homme qui restera dans le cœur et l'esprit de toutes les personnes qui ont eu la chance de croiser son chemin.

Paul a su être présent pour sa commune par son investissement tant associatif que citoyen auprès des jeunes, de ses voisins,

des chasseurs, de son club d'équitation ainsi qu'auprès des anciens combattants en tant que porte drapeau.

Il était également un pilier pour sa famille, qu'il aimait tant et dont il était fier.

Passionné et passionnant nous garderons toujours le souvenir de cet homme au grand cœur.

Lui qui aimait tant chanter la Provence a fait de la « coupo santo » son hymne. Quand il sera chanté, c'est sûr Paul sera alors à nos côtés.

# Les financeurs

## Rénovation du moulin de Sainte-Cécile

La rénovation du Moulin Sainte Cécile est cofinancée par l'Etat dans le cadre de France Relance et par l'Union Européenne - Next Generation à hauteur de 201614 € au titre de la DSIL 2021 pour la rénovation énergétique, la Région Sud à hauteur de 30 % au titre du CRET, un fonds de concours de 80000 € de Dracénie Provence Verdon agglomération.



## Rénovation des vestiaires de la salle polyvalente et extension

Les investissements pour la réfection des vestiaires avec mise aux normes et extension de la partie dédiée au foot, sont cofinancés par l'Etat à hauteur de 107351,20 € au titre de la DETR 2019 et par la Région Sud à hauteur de 220 000 € au titre du FRAT 2020.



## Appel à projet « Tri Hors Foyer »

Les équipements ont été cofinancés par la commune et l'État dans le cadre de France Relance, désormais intégré à France 2030, opéré par l'ADEME, et financé par l'Union européenne - NextGenerationEU



## Installation des panneaux photovoltaïques

Ces investissements sont cofinancés par l'Etat à hauteur de 80% au titre de la DETR 2019.



## Appel à projet « Arbres en ville »

Cette action s'inscrit dans l'appel à projet « Arbres en ville » pour lequel la commune s'est vue octroyée une subvention de la Région Sud à hauteur de 42500€ sur 3 ans.



## Les Nuits du Réal

Le festival Les Nuits du Réal est sponsorisé par le Château La Font du Broc, le groupe Barjane, le centre commercial Sud Dracénie Hyper U, AEI Promotion Immobilière et HomeGress. Des partenaires se sont aussi associés à l'évènement : le Château Sainte Roseline, Homegress, Kiss FM, Le Mensuel, le Domaine Valette, le Cellier des Archers et la mairie de Draguignan.



# Les Nuits du Réal

## Sublimez votre été avec cette 3<sup>e</sup> édition\* !

Cet été, nous recevrons des artistes plus talentueux les uns que les autres :  
Kendji Girac, Amel Bent, Kev Adams et Seb Machado.

Réservez vos soirées du vendredi 7 au lundi 10 juillet !

### > Billetterie :

- à l'accueil de la mairie, sur le marché hebdomadaire du jeudi matin, à Hyper U Sud Dracénie, Carrefour, Leclerc, Auchan, Cultura.
- sur le site [lesnuitsdureal.com](http://lesnuitsdureal.com), [billetweb.fr/lesnuitsdureal](http://billetweb.fr/lesnuitsdureal), le réseau [francebillet.com](http://francebillet.com) et [TicketMaster.fr](http://TicketMaster.fr)



### Vendredi 7 juillet Seb Machado & Band

*Soul music ambiance piano bar*

Places assises (repas) et placement libre gradin  
Apéritif offert + concert : 16€  
Apéritif offert + repas (*lasagne de légumes de saison et entremet au chocolat, crème anglaise*) + concert : 26€



### Samedi 8 juillet Kendji Girac

*1<sup>re</sup> partie OZE - Pop latino*

Placement libre assis et fosse debout  
Tarif - de 15 ans : 26€  
Tarif adulte : 36 €  
Éligible au Pass Culture



### Dimanche 9 juillet Kev Adams

*1<sup>re</sup> partie officielle - One man show*

Placement libre, uniquement assis  
Tarif - de 15 ans : 26€  
Tarif adulte : 36 €  
Éligible au Pass Culture



### Lundi 10 juillet Amel Bent

*1<sup>re</sup> partie Joseph Kamel - Pop R'n'B*

Placement libre assis et fosse debout  
Tarif - de 15 ans : 26€  
Tarif adulte : 36 €  
Éligible au Pass Culture



\* Ce grand évènement est subventionné, cf. partie « Les Financeurs ».

Restauration et boissons sur site et dans les établissements de la commune.

# Agenda

(de juin à octobre)\*

## > Juin

- 16 : Randonnée coucher de soleil au sentier d'Emys
- 18 : L'Appel du Général de Gaulle
- 21 : Fête de la musique
- 25 : Visite guidée  
«*Journée du patrimoine de pays*»
- 25 : Festival Chants Libres  
Le parage de Sainte Roseline et Cloître  
Concert Musicatreize
- 30 : Randonnée coucher de soleil au sentier d'Emys

## > Juillet

- Tous les mardis : Visite guidée, dégustation «*De Chagall à Roseline*»
- 1<sup>er</sup> : Journée des enfants
- 4 : Festival des terrasses  
Place de Gaulle
- 7 au 10 : Les Nuits du Réal
- 13 et 14 : Fête Nationale
- 13, 20 et 27 : Les Arcs'éologues à la découverte du patrimoine
- 19-21 et 26-28 : Visite des domaines viticoles à vélo électrique
- 21 et 28 : Flambeaux d'Arcus  
(*contact association Les Médiévales*)
- 22 : Marché nocturne
- 23 : Nuit du piano - Place Clinchard  
(*contact association Gloriana*)

- 24 : Théâtre - Place Clinchard  
«*La Maîtresse en maillot de bain*»  
(*contact association Les Esterelles*)
- 25 : Festival des terrasses  
Place 11 Novembre
- 26 : Opéra sous les étoiles  
Place Clinchard  
(*contact association Gloriana*)

## > Août

- Tous les jeudis : Les Arcs'éologues à la découverte du patrimoine**
- 1<sup>er</sup>, 8, 15, 22 : Visite guidée, dégustation «*De Chagall à Roseline*»
- 1<sup>er</sup> : Festival des terrasses  
Place Paul Simon
- 2-4, 16-18, 23-25 : Visite des domaines viticoles à vélo électrique
- 4, 11 : Flambeaux d'Arcus  
(*contact association Les Médiévales*)
- 10 : Tango  
(*contact association Alma Tanguera Provence*)
- 12 : Marché nocturne
- 15 : Fête de la Libération des Arcs
- 18-20 : Festival Polynésien  
(*contact association Matavaa Nui*)
- 22 : Festival des terrasses  
Place de Gaulle
- 23 : CAD Vocal organisé par le département  
Place de Gaulle
- 25-28 : Fête votive

## > Septembre

- 3 : Journée des associations
- 16-17 : Journées du patrimoine
- 23 : Run&Brunch
- 30-1/10 : Fête du Miel en partenariat avec l'association Les Apiculteurs en Provence
- 30 : Randonnée au sentier d'Emys

## > Octobre

- Tous les mercredis, jeudis et vendredis : Visite des domaines viticoles à vélo électrique**
- 7 : Run&Brunch
- 8 : Octobre Rose
- 14 : Théâtre
- 21 : Var Musica
- 26 : Les Arcs'tistes en herbe
- 31 : Halloween



\*sous réserve de modification du calendrier.

Évènements organisés par la mairie sauf associations indiquées entre parenthèses.

DU 07.07 AU 10.07

# LES NUITS DU RÉAL

2023

LES ARCS-SUR-ARGENS



7.07 | SEB MACHADO

8.07 | KENDJI GIRAC

9.07 | KEV ADAMS

10.07 | AMEL BENT



[www.lesnuitsdureal.com](http://www.lesnuitsdureal.com)



lesnuitsdureal